

PROCES-VERBAL de la REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 juillet 2017**

Convocation du 04 juillet 2017

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	15
Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents à la réunion	09

L'an deux mil dix-sept et le onze juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LAGARDE, Maire.

Présents : MM. LAGARDE Jean-Louis, COPPÉRÉ Sylviane, DUBOST Jean-Paul, HIJAZI Abdulrahim, MOTTET Alain, AUROUX Isabelle, SERVAJEAN Virginie, ARNAL Jean-Pierre, FARGE Franck

Absents excusés : HACHE Chantal, donne procuration à LAGARDE J.Louis
BLASCO Jérôme, donne procuration à ARNAL J.Pierre
LAGRANGE Xavier, donne procuration à COPPERE Sylviane
TACHET Frédéric, donne procuration à FARGE Franck
BETHMONT Sylvie

Absente : FRATTINI Christiane

Secrétaire de séance : M. FARGE Franck

Monsieur Lagarde souhaite la bienvenue à tous les conseillers et déclare la séance ouverte.

1 – Approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

2 – Délibération pour approuver le montant définitif de l'acquisition d'un véhicule électrique

Monsieur le Maire rappelle les précédentes délibérations prises pour l'achat groupé d'un véhicule électrique.

La commune a opté pour l'acquisition d'un Peugeot Partner 2 places, fourni par la S.A.G.G. Peugeot avec acquisition de batterie. Le prix de base de ce véhicule est de 19 979.00 € HT.

Trois options sont choisies :

- Arrêt de charge (échelle d'arrêt de charge derrière le conducteur 5 barreaux)
- Porte latérale coulissante
- Vitres cloison et porte latérale.

Un contrat d'entretien sur 5 ans est souhaité, ainsi que l'extension de la garantie du véhicule.

Ces options portent le montant du véhicule à 26 402.36 TTC, frais d'immatriculation compris.

Un bonus écologique de 6000 € et le fonds TEPCV de 9 984.00 € seront versés directement à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil demande à l'unanimité à Monsieur le Maire de bien vouloir passer commande de ce véhicule pour une livraison début décembre.

3 – Délibération pour renouveler la mise à disposition des deux pièces situées 140 Grande Rue

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les deux pièces situées au premier étage du 140 Grande Rue sont louées par une infirmière libérale depuis 2007 et une hypnothérapeute depuis 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le renouvellement de cette mise à disposition à partir du 1^{er} octobre 2017, moyennant le paiement d'une indemnité mensuelle de :

- 100 € (cent euros) pour l'infirmière
- 50 € (cinquante euros) pour l'hypnothérapeute.

Aucune charge ne sera demandée par la commune. La convention sera signée pour une durée d'un an.

Monsieur le Maire est autorisé à l'unanimité à signer la convention selon les conditions définies ci-dessus.

4 – Délibération pour approuver le tarif de vente des repas du restaurant scolaire

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant adressé le 22.05.17 par la SAS CORALYS, prestataire de restauration collective, pour le tarif de vente des repas de l'année scolaire 2017-2018.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- fixe le prix de vente des repas à 3.75 €;
- et à 4.50 € pour les repas achetés en dehors des périodes de vente.

Ces tarifs s'appliqueront dès que cette délibération aura été rendue exécutoire.

5 – Délibération pour approuver la mise à disposition de la salle E.R.A à une école de danse et à une association de yoga

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du 02.05.2017 adressé par Madame Tatiana CHACHKINE, studio « Créa-Dance », qui souhaite continuer à utiliser la salle E.R.A. pour dispenser des cours de danse pour enfants et adultes et des cours de remise en forme pour adultes.

Les cours débuteraient le 06 septembre 2017 jusqu'à fin juin 2018. Les plages horaires seraient les suivantes :

- Le lundi de 17 h 30 à 21 h 30,
- Le mardi de 19 h 45 à 21 h 15,
- Le mercredi de 15 h 00 à 21 h 30,
- Le jeudi de 19 h 00 à 21 h 30,
- Le vendredi de 17 h 30 à 21 h 45.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte de signer une convention moyennant un tarif horaire de 3.70 € de l'heure, correspondant aux diverses charges de fonctionnement et d'entretien.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

Accepte de louer la salle E.R.A. à Madame Tatiana CHACHKINE pour l'année scolaire 2017-2018,

Demande à Monsieur le Maire de signer une convention d'utilisation de la salle E.R.A, Porte le tarif horaire de cette location à 3.70 € pour l'année 2017-2018.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a reçu le 10.04.17 une personne de la commune qui recherchait des locaux pour donner des cours de yoga. Il s'agit de l'association « Espace Energie Yoga » créée par Madame Isabelle MELON.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition la salle E.R.A et la salle d'évolution de l'école maternelle comme ci-après :

- Le lundi de 19 à 20 h 15 dans la salle d'évolution de l'école,
- Le mardi de 10 à 11 h 15 dans la salle E.R.A du Bourg,
- Le jeudi de 19 à 20 h 15 dans la salle d'évolution de l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte de signer une convention moyennant un tarif horaire de 3.70 € de l'heure, correspondant aux diverses charges de fonctionnement et d'entretien des bâtiments.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

Accepte de louer la salle E.R.A. et la salle d'évolution de l'école maternelle à Madame Isabelle MELON l'année scolaire 2017-2018,

Demande à Monsieur le Maire de signer une convention d'utilisation de ces deux salles, Porte le tarif horaire de cette location à 3.70 € pour l'année 2017-2018.

6 – Délibération pour approuver la création d'un poste d'Adjoint Technique

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des effectifs pour permettre des avancements de grade.

VU l'avis demandé au Comité Technique Intercommunal, sous réserve de sa décision,

CONSIDERANT le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal le 15 mars 2017,

CONSIDERANT la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique en raison du départ à la retraite d'un agent affecté au groupe scolaire pour s'occuper de la garderie, des activités périscolaires, de l'entretien des locaux et du restaurant scolaire,

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'Adjoint Technique permanent à temps non complet à raison de 31.75ème heures hebdomadaires annualisées.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2017.

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint Technique

Grade : Adjoint Technique

Ancien effectif des employés communaux : 7

Nouvel effectif des employés communaux : 8

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée
- Déclare que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget 2017, chapitre 64, article 6411.

7 – Délibération pour approuver le renouvellement du contrat C.A.E C.U.I pour un an

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un contrat CUI-CAE de 20 h 35èmes annualisées a été signé le 14 novembre 2017 pour un an avec Madame Julie Thimonier. Cette dernière souhaite rompre son contrat au 31 août 2017 pour suivre une formation qualifiante par alternance.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir à partir du 1^{er} septembre prochain, pour un an, un nouvel emploi CUI-CAE de 20 h 35^{ème} annualisées à l'école, pour assurer des heures de garderie scolaire, de temps périscolaire, d'aide à la classe de maternelle et également de nettoyage des locaux.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer un CUI-CAE de 20 h 21 min (20.35^{ème}) annualisées avec Mission Locale pour l'embauche d'une personne de 16 à 25 ans pour un an, à partir du 1^{er} septembre 2017.

La rémunération mensuelle brute sera de 860.73 €. Monsieur le Maire précise que les crédits correspondants seront inscrits à l'article c/64168 du budget communal 2016 pour cette dépense.

La commune peut bénéficier d'une aide de l'Etat à hauteur de 60 % du SMIC brut dans la limite de 26 heures hebdomadaires.

Le bénéficiaire du contrat sera accompagné par un tuteur désigné par le maire et pris parmi le personnel communal.

8 – Délibération pour approuver la décision modificative n° 1

Monsieur le Maire laisse la parole à la Secrétaire de Mairie pour la présentation de la décision modificative n° 1 de l'année 2017.

Ainsi, en section de fonctionnement, des réajustements sont nécessaires à l'intérieur du chapitre 042 (opérations d'ordre entre section), en raison du différé d'amortissement des armoires électriques et de l'éclairage public RD9 en 2018, en accord avec Madame Moussière, Trésorière de Renaison.

En section d'investissement, des réajustements de crédits doivent être réalisés aux chapitres 20 (immobilisations incorporelles), pour la révision du P.L.U. et 23 (immobilisations en cours), pour les travaux de l'école. Les crédits seront prélevés au chapitre 23 (immobilisations en cours), sur l'opération voirie dont les travaux sur la Grande Rue ne seront réalisés qu'en 2018 à la demande de la Roannaise de l'Eau.

Après avoir délibéré, le Conseil approuve cette décision modificative à l'unanimité.

9 – Question diverses

- Travaux d'été à l'école : Monsieur le Maire informe l'assemblée que les agents viennent de commencer le nettoyage annuel des locaux scolaires ainsi que la pose de faïence murales dans les sanitaires de la primaire.

L'entreprise Thermi Service interviendra à l'école pour le remplacement des chaudières de la maternelle et de la primaire. L'entreprise Serraille réalisera des travaux de plomberie (robinetterie, alimentation et évacuation des eaux) et sanitaire (urinoirs neufs écoles maternelle et primaire).

Un devis a été demandé pour la mise en place d'une gâche pour l'interphone et la mise en place d'une sonnerie forte puissance (corne de brume) au centre de la cour avec commande par 5 interrupteurs répartis dans chaque classe et dans la bibliothèque.

- Emploi d'été : Compte tenu des travaux à réaliser dans les bâtiments scolaires, une personne doit être recrutée pour faire face à cet accroissement temporaire d'activité, afin d'aider à l'entretien des trottoirs et des caniveaux du 07 août au 1^{er} septembre 2017.
